

AGIR, POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

PLAN 2020-2030



Cohortes régionales

PLAN D'AGRICULTURE DURABLE 2020-2030

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Novembre 2021

N.B. L'emploi du masculin dans ce document vise à alléger le texte. Dans tous les cas, le Ministère considère l'apport indispensable des femmes dans le secteur. Ce dernier est incontestablement plus fort et complet grâce à leur entière participation.

Table des matières

Mise en contexte	1
Section 1 – Les constituantes des cohortes régionales	1
Fondement des cohortes régionales	1
Grands objectifs des cohortes régionales	1
Mission des cohortes régionales	1
Vision des cohortes régionales	2
Offre de services minimale d’une cohorte régionale	2
Réseautage et apprentissage par les pairs	2
Activités de transfert de connaissances	2
Mise en pratique agroenvironnementale à la ferme et partage des expériences	2
Composition des cohortes	3
Rôles et responsabilités	3
Responsable d’une cohorte	3
Entreprises agricoles	3
Direction régionale du MAPAQ	3
Experts du milieu	3
Section 2 – Un cadre financier et une gestion simples	4
Mise en contexte	4
Paramètres financiers	4
Frais couverts	4
Conditions de versement	4
Livrables	4
Conditions à remplir	5
Détails	5
Activités non admissibles	6
Annexe 1 – Le modèle des cohortes régionales	7

Mise en contexte

Le Plan d'agriculture durable (PAD) mise sur des mesures phares qui permettront de développer des moyens novateurs pour atteindre les cibles souhaitées. Par sa vision et ses ambitions, le PAD vise à assurer une contribution significative du monde agricole au développement durable du Québec. Tous les acteurs du secteur agricole sont ainsi invités à collaborer à sa mise en œuvre en concertant leurs actions sur un horizon de dix ans.

Pour la mesure phare ayant trait au **transfert de connaissances**, le PAD mise sur des modèles propices à ce transfert. Les cohortes régionales permettent de mobiliser les entreprises agricoles faisant partie des leaders en matière d'agriculture durable autour de la mise en place de bonnes pratiques agroenvironnementales grâce au transfert de connaissances.

Section 1 – Les constituantes des cohortes régionales

Fondement des cohortes régionales

Les cohortes régionales doivent adhérer aux cinq objectifs du PAD. Leur rôle consiste à servir de modèle flexible, simple et mobilisant pour le milieu agricole afin de *favoriser le transfert de connaissances parmi les entreprises agricoles*.

Grands objectifs des cohortes régionales

Les cohortes régionales poursuivent quatre grands objectifs :

1. Favoriser le *transfert de connaissances* et l'échange d'informations entre les entreprises pour accélérer *l'implantation de pratiques agroenvironnementales*.
2. Stimuler le *réseautage régional* et le *codéveloppement entrepreneurial* afin que la mise en œuvre du PAD permette aux entreprises d'obtenir des *gains*.
3. *Rassembler les entreprises agricoles en groupes de travail* et en *cellules d'innovation*, et les *mobiliser* autour d'un ou de plusieurs thèmes particuliers en fonction de leurs besoins en agriculture durable.
4. Amener les entreprises agricoles à *s'engager* dans la *mise en place de pratiques agroenvironnementales* qui s'harmonisent avec le plan d'action régional du PAD et qui favorisent leur *codéveloppement*.

Mission des cohortes régionales

« Par une approche misant sur le réseautage et le codéveloppement, les cohortes régionales, composées de producteurs agricoles et d'experts¹, favorisent le transfert de connaissances et l'adoption de pratiques agroenvironnementales conformément aux objectifs du PAD. »

1. Les experts peuvent être des conseillers du MAPAQ, des clubs, des chercheurs, des agronomes, des entrepreneurs, etc.

Vision des cohortes régionales

« Les cohortes régionales sont des lieux de mobilisation pour les entreprises agricoles engagées à mettre en place des pratiques agroenvironnementales dans un contexte de codéveloppement et de transfert de connaissances vers une agriculture durable. »

Offre de services minimale d'une cohorte régionale

Réseautage et apprentissage par les pairs

Chaque cohorte doit tenir un **nombre minimal de trois rencontres d'une demi-journée par année** pour favoriser le réseautage entre les entreprises membres de la cohorte.

Les rencontres de réseautage permettent de cerner les problèmes, les attentes et les actions à mettre en œuvre dans les entreprises engagées. Elles peuvent aussi servir à *définir le besoin des entreprises membres en matière de formation et de connaissances* sur des thèmes rassembleurs qui touchent directement les objectifs du PAD.

Activités de transfert de connaissances

Les cohortes seront aussi amenées à *mobiliser des experts* qui peuvent intervenir directement auprès des entreprises participantes et interagir avec elles pour les suivis d'essais à la ferme, la mise en place de pratiques agroenvironnementales ou tout simplement le transfert d'expertise. Un minimum annuel de **deux activités de transfert de connaissances ciblées** pour les entreprises doit être organisé au sein même de la cohorte.

Les activités de transfert de connaissances peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des conférences, de la formation, des journées aux champs, des démonstrations à la ferme, des caravanes, des webinaires, des congrès, des vidéos, etc.
- l'apprentissage par les pairs : parrainage, jumelage, mentorat, tutorat, conseillers de première ligne, etc.

Mise en pratique agroenvironnementale à la ferme et partage des expériences

Les entreprises participantes s'engagent à mettre en place au moins **une nouvelle pratique agroenvironnementale** dans leur ferme et à partager les résultats avec les membres du groupe. Elles peuvent compter sur les autres entreprises, le responsable de la cohorte et les experts pour les aiguiller dans les pratiques et techniques à mettre en place.

Les cohortes s'appuient sur le principe de l'innovation ouverte. Ce principe favorise les échanges entre les divers acteurs (y compris les producteurs agricoles, les experts, les conseillers, etc.) pour mettre au point des solutions innovantes² et efficaces tout en respectant la diversité des agriculteurs et leur niveau d'engagement dans les démarches.

2. Les solutions innovantes doivent respecter la réglementation (fédérale et provinciale) en vigueur.

Composition des cohortes

Une cohorte est composée d'au moins un **responsable** et d'**entreprises agricoles** qui souhaitent améliorer leurs façons de faire. Pour former une cohorte, un minimum de 5 entreprises est nécessaire, et 15 entreprises maximum peuvent en faire partie. La taille du groupe doit permettre une participation active des membres de la cohorte.

Il est souhaitable qu'un ou plusieurs conseillers **du MAPAQ** participent à la mise en place des cohortes. D'autres **experts du milieu** en matière de réseautage et de transfert de connaissances peuvent aussi se joindre à l'équipe.

Rôles et responsabilités

Responsable d'une cohorte

Le responsable d'une cohorte s'implique dans la prise en charge et la coordination des activités de la cohorte. Une aide financière est prévue pour le recrutement, la planification, l'animation, les activités de réseautage, les suivis des entreprises, les activités de transfert de connaissances et le bilan annuel (reddition de compte).

Entreprises agricoles

Les entreprises membres des cohortes régionales ont la responsabilité de participer à la définition des objectifs du groupe, aux rencontres de réseautage et aux formations. Elles doivent aussi mettre en place ou tester dans leur ferme des pratiques agroenvironnementales en lien avec les objectifs de la cohorte et partager leurs résultats, leurs expériences et leurs expertises avec le reste du groupe.

Direction régionale du MAPAQ

Les conseillers du MAPAQ assurent la coordination régionale des cohortes. En ce sens, ils favorisent le réseautage des cohortes entre elles. Ils collaborent aussi aux activités de transfert de connaissances et à la diffusion de l'information aux entreprises.

Les activités de transfert de connaissances pourraient aussi être offertes en dehors des limites des cohortes régionales et être diffusées via le réseau de communication du Ministère.

Experts du milieu

Les experts du milieu agissent comme conseillers, mentors, formateurs ou même comme conférenciers lors des activités de transfert de connaissances. Ils peuvent aussi faire le suivi des projets d'innovation ou de la mise en place des pratiques agroenvironnementales directement à la ferme.

Section 2 – Un cadre financier et une gestion simples

Mise en contexte

Ce cadre financier constitue une approche différente et simple pour faciliter la mobilisation des entreprises dans les cohortes et la prise en charge d'une cohorte régionale par les partenaires.

Paramètres financiers

L'aide financière offerte pour la mise en place des cohortes régionales est un montant forfaitaire permettant de couvrir les frais liés aux principales activités des cohortes. Ce montant représente un maximum de 90 % du coût total du projet.

Activités principales d'une cohorte

- La coordination des activités de la cohorte
- La tenue d'une activité de concertation pour déterminer les attentes du groupe et ses objectifs en matière d'agriculture durable
- L'organisation de trois activités de réseautage (environ trois heures par activité) minimum chaque année, dont au moins une activité durant laquelle les membres de la cohorte partagent leurs expériences
- La réalisation d'au moins deux activités de transfert de connaissances (formations)
- La mise en place d'un moyen de communication entre les membres et le responsable
- La mise en place de nouvelles pratiques agroenvironnementales dans chaque entreprise

Frais couverts

- La coordination (environ 10 jours)
- Une majoration pour le recrutement d'entreprises
- La planification et la tenue des activités de réseautage et de formation
- Un montant pour la mise en place de pratiques agroenvironnementales à la ferme

Conditions de versement

Le montant forfaitaire dépend du nombre d'entreprises agricoles engagées dans la démarche. **Il est modulable** en fonction des livrables reçus (nombre d'entreprises, essais réalisés, nombre d'activités de réseautage et de transfert de connaissances). Les entreprises agricoles participantes doivent remplir le formulaire d'engagement et respecter les conditions (voir ci-dessous). L'aide financière est remise en deux versements. Le premier versement, qui représente au maximum 50 % de l'aide financière totale, est effectué lors de l'acceptation du formulaire d'inscription à la cohorte régionale. Le reste de la subvention, y compris les sommes pour les essais, est versé lors du dépôt des livrables.

Livrables

- Le bilan annuel des activités de la cohorte (une page recto verso)
- Un bilan des observations des essais pour chaque membre de la cohorte (une page recto avec photo) avec une appréciation de chacun d'eux
- La liste des membres de la cohorte et leur présence aux activités (assiduité des membres)
- La planification pour l'année suivante le cas échéant

Conditions à remplir

Les entreprises agricoles doivent :

- signer un formulaire d’engagement qui précise les axes d’intervention de l’entreprise;
- participer à au moins 50 % des activités de la cohorte;
- faire au moins un essai en lien avec les objectifs de l’entreprise et ceux de la cohorte;
- partager ouvertement leurs résultats avec les autres membres du groupe.

Détails

Coordination³ : 8 à 10 jours environ de coordination par cohorte (prime de déplacement pour les régions éloignées)

Majoration pour le recrutement : montant additionnel de 500 \$ par entreprise recrutée pour encourager la mise en place de cohortes ayant plus de membres.

Réseautage : 500 \$ par activité de réseautage (3); majoration prévue en fonction de la taille des cohortes⁴

- **Prime**
 - De 6 à 8 entreprises agricoles : 350 \$
 - De 9 à 12 entreprises agricoles : 650 \$
 - De 13 à 15 entreprises agricoles : 1 000 \$

Transfert de connaissances : 1 000 \$ par activité (2), ce qui inclut les frais du conférencier, la préparation et l’animation⁵

Mise en place de pratiques agroenvironnementales⁶ : 500 \$ par entreprise pour la mise en place de nouvelles pratiques ou techniques sur de petites surfaces

N.B. Pour des projets à plus grande échelle ou plus exigeants, les entreprises pourront faire une demande dans le cadre du sous-volet 3.3 de Prime-Vert et bénéficier d’une aide plus substantielle afin de réaliser des essais d’implantation de pratiques agroenvironnementales de plus grande envergure.

3. Les activités de coordination comprennent la communication avec les entreprises, le suivi, la planification, la préparation des rencontres, le bilan, etc.

4. Les rencontres de réseautage peuvent se faire en présentiel, par vidéoconférence ou les deux et porter sur les enjeux, les pratiques, la mise en pratique, les problèmes observés, la définition des objectifs de codéveloppement, etc.

5. Les responsables des cohortes seront encouragés à travailler en collaboration étroite avec le MAPAQ pour mobiliser les experts conseillers du Ministère à l’occasion des activités de transfert de connaissances.

6. Il ne faut pas confondre la mise en place de pratiques agroenvironnementales avec le processus de rétribution à ce stade du projet.

Aide financière pour mettre en place des cohortes selon le nombre d'entreprises (de 5 à 15*)

	Nombre d'entreprises										
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Coordination (\$)	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500	5500
Majoration pour le recrutement (500 \$/entreprise)	1500	2000	2500	3000	3500	4000	4500	5000	5500	6000	6500
Activités de réseautage (\$) (min. 3)	1500	1850	1850	1850	1850	2150	2150	2150	2500	2500	2500
Activités de transfert (\$) (min. 2)	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Mise en place à la ferme (\$) 500 \$/entreprise	2500	3000	3500	4000	4500	5000	5500	6000	6500	7000	7500
TOTAUX (\$) **	13 000	14 350	15 350	16 350	17 350	18 650	19 650	20 650	22 000	23 000	24 000

* Un minimum de cinq entreprises est exigé pour former une cohorte, sauf s'il s'agit d'un cas exigeant une dérogation régionale pour des situations exceptionnelles.

** La fiche de projet permettra de définir les objectifs du groupe, la formation nécessaire et les essais à réaliser avec les fermes participantes. Il faut s'assurer que l'aide financière attribuée ne se substitue pas à un autre programme existant. De plus, le service-conseil offert par les réseaux Agriconseils ne doit pas venir doubler l'aide financière versée pour un projet d'une cohorte régionale. Il doit plutôt compléter l'offre de service de la cohorte.

N.B. Pour des projets en cours (Plan d'action de l'approche régionale [PAAR], clubs, groupes de producteurs, etc.), le demandeur devra fournir la preuve que des éléments font progresser la démarche en proposant des indicateurs pour évaluer l'évolution des pratiques de son groupe par rapport au service déjà en place au moment du dépôt du projet (nouvelles entreprises, nouveaux éléments d'évaluation, éléments de progression des entreprises visées, éléments visés dans le PAAR s'il est disponible, nouveaux essais à la ferme, la situation initiale de chaque entreprise lors du dépôt de la demande, etc.).

Activités non admissibles

Listes des services-conseils offerts dans le cadre des volets 1, 2 et 3 du Programme services-conseils – Projets et activités déjà subventionnés en vertu d'autres programmes.

Annexe1 – Le modèle des cohortes régionales

Mission

Par une approche misant sur le *réseautage* et le *codéveloppement*, les cohortes régionales, composées de producteurs agricoles, favorisent le *transfert de connaissances* et l'*adoption de pratiques agroenvironnementales* conformément aux objectifs du PAD.

Vision

Les Cohortes régionales seront des *lieux de mobilisation* pour les *entreprises agricoles engagées* qui mettent en place des pratiques agroenvironnementales dans un contexte de codéveloppement et de transfert de connaissances *vers une agriculture durable*.

COHORTES RÉGIONALES

Fonctions des cohortes

- Acquisition et transfert de connaissances
- Réseautage
- Apprentissage par les pairs
- Mise en place de pratiques en agriculture durable
- Partage d'expériences
- Accès à des experts
- Réalisations axées sur les priorités du groupe de producteurs et leurs intérêts
- Approche adaptée aux besoins et à l'avancement des entreprises agricoles
- Cohortes évolutives et pérennes
- Innovation ouverte

Objectifs



Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement



Améliorer la santé et la conservation des sols



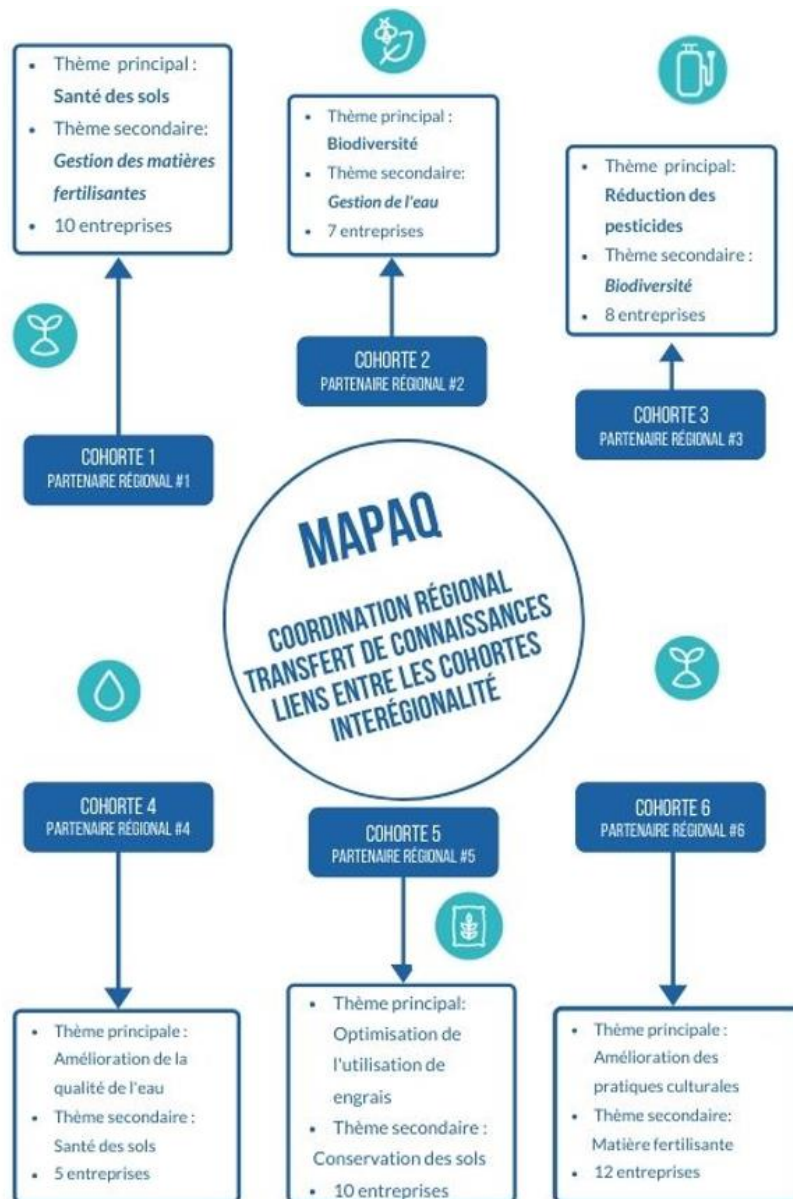
Améliorer la gestion des matières fertilisantes



Optimiser la gestion de l'eau



Améliorer la biodiversité



ACTEURS CLÉS ET RESPONSABILITÉS

MAPAQ

- Suivi des cohortes
- Rencontre des porteurs
- Organisation d'une activité annuelle entre les cohortes
- Priorisation et sélection des cohortes
- Transfert de connaissances
- Gestion administrative
- Promotion régionale

Coordonnateur

- Recrutement
- Animation et accompagnement
- Gestion de projets
- Activités de réseautage
- Mise en place de moyen de communications et d'un environnement favorable aux échanges

Responsabilités partagées*

- Recrutement
- Animation
- Organisation
- Suivi des cohortes

Entreprises

- S'engage dans un processus d'amélioration continue (actions)
- Partage d'expériences et d'expertise
- Participe aux échanges
- S'engage à mettre en place ou tester des pratiques, en lien avec le PAD, à l'échelle de l'entreprise
- Participer aux projets collectifs

***Selon la situation de la région et des ressources disponibles (Garder une flexibilité)**

